



CONCOURS DE DESSINS

Le Carnaval à travers le temps de 1960 à 2060

(9 Janvier au 9 Février)

La section UPEM Saint-Esprit, en partenariat avec la Ville du Saint-Esprit, organise un concours de dessins pour les scolaires (du CP à la 3^{ème}) sur le thème « Le Carnaval à travers le temps, de 1960 à 2060 ».

Les enfants sont invités à dessiner sur une feuille A4 blanche leur vision du carnaval sur l'un des trois thèmes au choix :

- Thème 1 : Le carnaval en 1960
- Thème 2 : Le carnaval aujourd'hui
- Thème 3 : Le carnaval en 2060

Toutes les techniques sont acceptées : peinture, feutres, crayons, collage... (pas de volume).

Les dessins devront être déposés dans les urnes placées au secrétariat des écoles ou à la Médiathèque jusqu'au 9 Février inclus. La mention du Thème, du Nom, Prénom et Classe de l'enfant et le Numéro de téléphone des parents devront figurer au dos du dessin.

De nombreux lots récompenseront les lauréats. Une exposition des œuvres sera visible du 20 Fév. au 3 Mars à la Médiathèque.

Règlement complet consultable sur les panneaux d'affichage des écoles.

Informations : Médiathèque Alfred Melon-Dégras 0596 61 00 07



Autorisation parentale Je soussigné(e) responsable
légal de l'enfant reconnaît
avoir pris connaissance du Règlement du concours de dessins organisé par la section UPEM
Saint-Esprit et autorise mon enfant à y participer.

Signature



CONCOURS DE DESSINS

Le Carnaval à travers le temps de 1960 à 2060

(9 Janvier au 9 Février)

La section UPEM Saint-Esprit, en partenariat avec la Ville du Saint-Esprit, organise un concours de dessins pour les scolaires (du CP à la 3^{ème}) sur le thème « Le Carnaval à travers le temps, de 1960 à 2060 ».

Les enfants sont invités à dessiner sur une feuille A4 blanche leur vision du carnaval sur l'un des trois thèmes au choix :

- Thème 1 : Le carnaval en 1960
- Thème 2 : Le carnaval aujourd'hui
- Thème 3 : Le carnaval en 2060

Toutes les techniques sont acceptées : peinture, feutres, crayons, collage... (pas de volume).

Les dessins devront être déposés dans les urnes placées au secrétariat des écoles ou à la Médiathèque jusqu'au 9 Février inclus. La mention du Thème, du Nom, Prénom et Classe de l'enfant et le Numéro de téléphone des parents devront figurer au dos du dessin.

De nombreux lots récompenseront les lauréats. Une exposition des œuvres sera visible du 20 Fév. au 3 Mars à la Médiathèque.

Règlement complet consultable sur les panneaux d'affichage des écoles.

Informations : Médiathèque Alfred Melon-Dégras 0596 61 00 07



Autorisation parentale Je soussigné(e) responsable
légal de l'enfant reconnaît
avoir pris connaissance du Règlement du concours de dessins organisé par la section UPEM
Saint-Esprit et autorise mon enfant à y participer.

Signature

